RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT HAUTE-SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES

Préfecture de la Haute-Savoie SGCD / Pôle accueil courrier

Séance du 04 mai 2022

.12 MAI 2022

Délibération N°2022-05-01

Le quatre mai à dix-huit heures trente

L'an deux mille vingt-deux

ARRIVEE

Geboberthi it

Nombre de délégués :
En exercice : 16
Délégués présents : 8
Suppléants (avec voix) : 2
Suppléants (sans voix) : 0
Pouvoirs : 0
Titulaires excusés : 2
Titulaires absents : 6

Le Comité Syndical du Syndicat de Rivières les Usses dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, à Cruseilles,

sous la présidence de Monsieur Jean-Yves MACHARD

Votes exprimés: 10 Date de convocation et d'affichage : 28 avril 2022

DELEGUES PRESENTS:

<u>Délégués titulaires</u>: Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Madame Jacqueline CECCON, Monsieur Henri CHAUMONTET, Monsieur Rémi LAFOND, Monsieur Emmanuel GEORGES, Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Madame Odile MONTANT, Madame Catherine SGRAZZUTTI,

Délégués suppléants :

- Avec voix: Monsieur Rémi PONCET (suppléant de Mme GLANDUT), Monsieur Jacky DURET (suppléant de Mme Dusonchet)
- Sans voix car titulaires présents :
- DELEGUES EXCUSES: Madame Sylvia DUSONCHET, Monsieur Jean PALLUD

<u>DELEGUES ABSENTS</u>: Monsieur André BOUCHET, Monsieur Georges CANICATTI, Madame Marie-Christine GLANDUT, Monsieur Julian MARTINEZ, Monsieur Roland NEYROUD, Monsieur Michel PASSETEMPS

OBJET: ELECTION DU 1^{ER} VICE PRESIDENT SUITE A UNE DEMISSION

Vu l'arrêté n°2007-3744 du 27 décembre 2007, portant création du Syndicat Mixte d'Etudes du Contrat de Rivières des Usses,

VU l'arrêté n°2010-1168 du 4 mai 2010, approuvant la modification de statuts du Syndicat Mixte d'Etudes du Contrat de Rivières des Usses,

VU l'arrêté n°2014 023-0019 du 23 janvier 2014, approuvant la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivières des Usses,

VU l'arrêté n°2014083-0018 du 24 mars 2014, portant représentation-substitution de la communauté de communes de la Semine en lieu et place des communes de Chène-en-Semine, Chessenaz, Clarafond-Arcine et Vanzy au sein du Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivières des Usses,

Vu l'arrêté n°2014339-0009 du 5 Décembre 2014, approuvant la modification des Statuts du Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivières des Usses (composition du Comité Syndical),

 ${
m Vu}$ l'arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2015-0020 du 23 juillet 2015, approuvant modification du siège du SMECRU,

Vu l'arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0117 du 23 décembre 2016, portant modification de la composition du SMECRU,

Vu l'arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0045 du 04 mai 2017, approuvant modification de la composition du SMECRU,

VU l'arrêté n°PREF/DRCL/BCLC-2020-0040 du 30 novembre 2020 approuvant la modification des statuts du Syndicat Mixte d'exécution du contrat de rivières des Usses,

VU la délibération 2020-09-02 portant détermination du nombre de Vice-Présidents pour le SMECRU.

Syr'Usses

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT HAUTE-SAVOIE

CONSIDERANT la lettre de démission de M. Patrice PRIMAULT en date du 10 mars 2022 et acceptée en l'état par le Monsieur le Préfet de Haute-Savoie en date du 21 mars 2022,

Monsieur le Président Jean-Yves Mâchard expose que suite à la démission de M. Patrice PRIMAULT, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a désigné M. Jean-Marc BOUCHET en tant que représentant titulaire.

La première vice-présidence étant vacante, M. Le Président procède à l'élection.

Election du 1er Vice-Président du Syr'Usses:

CONSIDERANT pour le poste de 1^{er} Vice-Président du Syr'Usses, la candidature unique de : -Monsieur Jean-Marc BOUCHET,

Le Comité Syndical a procédé à l'élection du 1^{er} Vice-Président, à main levée après proposition du Président qui a été acceptée par l'assemblée.

Le résultat du vote est le suivant :

- Nombre de votant : 10

- Contre : 0

- Abstention: 1

Pour : 9

Monsieur Jean-Marc BOUCHET, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 1er Vice-Président du Syr'Usses.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture de St. Julien en Genevois

le

Et de sa publication le _

Pour extrait conforme Le Président, Jean-Yves MÂCHARD

Préfecture de la Haute-Savoie SGCD / Pôle accueil courrier

12 MAI 2022

ARRIVEE 2